DECISION SUR LA PROPOSITION POUR L'ERADICATION DE LA MOUCHE TSE-TSE SUR LE CONTINENT- [CM/2152 (LXXII) ADD.2]

La Conférence :

- 1. PREND NOTE du rapport présenté par le Gouvernement de l'Ouganda et SE FELICITE de cette initiative visant à appeler l'attention sur les problèmes causés par la mouche tsé-tsé en Afrique.
- 2. FELICITE les pays africains qui ont commencé à appliquer la technique des insectes mâles stériles (TMS) pour leur œuvre de pionniers;
- 3. RECONNAIT l'importance de ce problème en tant que l'une des plus grandes contraintes au développement socio-économique de l'Afrique, qui terres, occasionne la pauvreté et perpétue le sous-développement sur le continent;
- 4. **EXHORTE** les Etats membres à agir collectivement pour relever le défi de l'élimination de ce problème en déployant des efforts concertés pour afin de libérer l'Afrique de la mouche tsé-tsé, le plus tôt possible;
- 5. RECONNAIT le caractère transfrontalier du problème et SE FELICITE de la création du Forum panafricain sur la technique des insectes mâles stériles en tant que mécanisme pour l'éradication durable de la mouche tsé-tsé et DEMANDE au Secrétaire général d'apporter son soutien au Forum;
- 6. PROCLAME l'an 2001, Année de lutte contre la mouche tsé-tsé, pour l'éradication de la mouche tsé-tsé en Afrique;
- 7. DEMANDE au Secrétaire général d'entreprendre toutes les consultations nécessaires en vue de lancer la campagne auprès de tous les partenaires possibles et de solliciter leur soutien et leur coopération en vue d'assurer la mouche tsé-tsé. Le Secrétaire général doit soumettre chaque année un en exercice.

Organs

Assembly Collection

Decision On Proposal For Eradication Of Tsetse Flies On The African Continent - (Cm/2152 (Lxxii) Add.2

Organisation of African Unity

Organisation of African Unity

http://archives.au.int/handle/123456789/532

Downloaded from African Union Common Repository